



# ***POLITIQUE D’AFFILIATION saison 2018-2019***

---

## **Description**

Pour qu’un établissement/club soit membre de Curling Québec (et de Curling Canada), il doit d’abord signifier son intention d’adhérer à Curling Québec en complétant le formulaire à cet effet et acquitter le tarif de base annuel pour chaque établissement/club soit de 400\$ (plus taxes) payable avant le 15 décembre ou de 500\$ si payé après le 15 décembre.

Par la suite, l’établissement/club s’engage à percevoir la cotisation de 20\$ (plus taxes) pour tous les pratiquants réguliers adultes et de 10\$ (plus taxes) pour tous les pratiquants réguliers juniors (20 ans et moins). Bref, chaque établissement/club agit au nom de Curling Québec tant au niveau de la perception de la cotisation que de la collecte de renseignements personnels des pratiquants réguliers. Pour se faire, les établissements/clubs doivent utiliser le fichier électronique qui est fourni par CQ pour la gestion de leurs pratiquants.

La facturation sera alors comptabilisée au fur et à mesure et diminuera considérablement la lourdeur administrative pour tous. CQ demande aux établissements/clubs d’inscrire clairement sur leur demande d’adhésion qu’il s’agit également d’une demande d’adhésion à Curling Québec afin d’éviter qu’un pratiquant régulier invoque le fait qu’il n’est pas au courant ou qu’il n’a jamais demandé d’adhérer à la Fédération.